



Lettre ouverte aux utilisateurs et aux décideurs du système de santé français

Le 30 juin 2014

Au cœur des débats d'opinions relayées par les réseaux sociaux et la presse où tout et son contraire se lit indifféremment sur les attributs comme sur la légitimité de l'Ordre National Infirmier, cette lettre ouverte écrite par un collectif d'infirmières¹ a pour vocation de **faire connaître la colère ressentie face à la menace de disparition pesant sur l'Ordre infirmier** aujourd'hui et les conséquences que cela entrainerait tant sur le devenir de la profession, la représentation des infirmières françaises au sein de l'Europe que sur l'image renvoyée au monde d'un pays où un ordre professionnel pourrait être abrogé.



Association des Enseignants des Ecoles d'Infirmiers De Bloc Opérateur



Association Française d'Entérostoma-Thérapeutes



Association des Infirmiers Libéraux du Bassin Alsésien



Association des Infirmières Libérales de l'Uzège

Rappelons qu'un Ordre a pour mission d'investir le champ politique pour défendre une profession, en préserver et en garantir l'autonomie de ses membres dans l'exercice de leurs activités, dans le respect de la définition de son travail, de la déontologie, de son territoire professionnel et du périmètre de ses activités.

Les infirmières françaises prennent peu la parole au sein du débat politique mais savent combien la santé est un enjeu politique majeur. Engagées auprès des personnes soignées au quotidien, elles remplissent leur mandat social sous autant de formes d'exercice qu'il existe de besoins à satisfaire, ceci tant dans le champ de la promotion, la prévention, le maintien et/ou la restauration de la santé jusque dans l'accompagnement des derniers moments de vie. C'est pourquoi, comme les autres acteurs de la santé, les infirmières doivent être associées aux grandes décisions du système de santé français et de son évolution. Depuis sa création, la profession infirmière a su relever les défis de la multiplicité des problématiques de santé, s'organisant notamment dans le cadre associatif pour renforcer sa professionnalisation au cœur du contexte sanitaire et social en mutation. Entre avancées scientifiques et technologiques, les infirmières ont produit des travaux reflétant le service rendu à la population et la créativité de leurs exercices complémentaires tant libéral, hospitalier, public ou privé.

Pour autant, rassembler les 500 000 infirmières françaises relève d'un réel challenge auquel la création de l'Ordre a répondu en 2006², grâce à une mobilisation forte et soutenue de plus de 43 associations et syndicats professionnels. Après 30 ans de travail acharné, cette fédération, respectueuse des différences comme des domaines d'expertise de chacun, a su porter l'argumentaire et convaincre les parlementaires de la nécessité de créer une telle instance de régulation pour la profession infirmière, à l'instar de nombreux autres pays qui en disposent de

¹ Lire partout infirmière, infirmier

² Publication le 27 Décembre 2006 de la Loi 2006-1668 du 21 décembre portant création de l'Ordre National Infirmier en France.





longue date.

Depuis cette date historique pour notre profession, l'Ordre n'a cessé d'être l'objet de détractations variées comme de tentatives pour opposer infirmières libérales et infirmières salariées, syndicats et ordre, remettant en cause le bienfondé de la loi constituante. Mettre en place une telle structure ordinale départementale, régionale et nationale nécessite du temps, d'autant que les craintes des uns sont venues se rajouter à l'absence de moyens financiers dédiés pour réaliser les opérations de communication permettant d'informer objectivement chaque infirmière et/ou étudiant infirmier français. Merci de laisser à l'Ordre infirmier le temps de solidifier ses fondements afin qu'il puisse remplir ses missions. Les infirmières qui prennent soin de la population française méritent cette reconnaissance sociétale, encouragée et maintenue pour d'autres professions médicales ou paramédicales.



C'est enfin l'attention portée aux usagers de la santé qui nous encourage à rédiger cette requête. En la matière, les associations européennes comme nord-américaines de patients dont les pays disposent de longue date d'un Ordre infirmier sauront témoigner de la plus value constatée en termes de qualité et de sécurité des soins comme d'impacts sur la précarité des populations les plus fragiles. Pour exemples, les publications informatives réalisées chaque année le 12 mai pour saluer la journée mondiale de l'infirmière en sont l'un des reflets à disposition pour se forger un avis éclairé.



L'ANFIIDE, association reconnue d'utilité publique et au regard des mandats qui sont les siens, ainsi que les associations ici représentées **soutiennent activement le maintien de l'Ordre infirmier français. Collectivement nous demandons :**

- de laisser le temps à l'Ordre infirmier de se construire pour qu'il puisse remplir toutes ses missions.
- que soit pris en considération et reconnu l'ensemble des actions accomplies par l'Ordre aussi bien dans ses missions régaliennes que de santé publique depuis 2008 grâce à l'engagement infirmier et au considérable travail des assistants administratifs et juridiques, nationaux et régionaux, menacés à tout moment de perdre leur emploi.



Groupement D'Intérêt Commun Union Nationale Des Infirmières de la Haute Loire

Supprimer l'Ordre infirmier, c'est prendre un risque considérable pour la santé de nos concitoyens, pour l'avenir de la profession infirmière...

Le Conseil d'Administration de l'ANFIIDE (Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants) en partenariat avec les associations représentées

